

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ORDINATEUR PORTABLE

Entre d'une part,

L'Institut du Marketing et du Management de la Distribution, composante de l'Université Lille 2, situé au 6, rue de l'Hôtel de Ville – 59100 Roubaix. Ci-après dénommé « IMMD ». Représenté par son Directeur, **Monsieur Ghislain CORNILLON**.

Et d'autre part, l'étudiant(e)

M. Mme. Mlle.....
Né(e) le
Demeurant.....
.....
.....
Etudiant(e) en

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} – Matériels mis à disposition

Un micro-ordinateur portable et ses accessoires appartenant à l'université et référencé sous le numéro d'inventaire est mis à disposition de l'étudiant.

Micro-ordinateur portable n°..... de la marque..... avec les accessoires suivants :

Housse Batterie Sangle Câble d'alimentation

ARTICLE 2 – Engagement de l'étudiant

L'étudiant reconnaît avoir été destinataire d'un exemplaire du règlement de mise à disposition de matériel informatique et d'avoir pris connaissance des dispositions de ce règlement. L'étudiant s'engage :

- à prendre en charge, utiliser et restituer ce matériel en respectant ces conditions de prêt.
- à restituer l'ordinateur portable référencé à l'article 1^{er} avant le 10 juillet 2012.

L'étudiant reconnaît avoir été averti qu'en cas de non restitution de l'ordinateur et ses accessoires à cette date, s'agissant de matériel appartenant à l'université et donc au domaine public, l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution sera amené à engager des poursuites à son encontre.

Fait à Roubaix en 2 originaux.

Le

Le Directeur de l'IMMD
Monsieur Ghislain CORNILLON

L'étudiant



DEMANDE DE PRET D'UN ORDINATEUR PORTABLE (Date limite de dépôt = 16 septembre 2011)

Information aux usagers :

Les données recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à la gestion du prêt d'ordinateurs portables. Conformément à la loi Informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données qui vous concernent. Vous pouvez faire valoir ce droit en adressant un courrier à l'adresse suivante : IMMD, 6 rue de l'Hôtel de Ville, 59100 Roubaix (Michaël SIMON)

(Cadre réservé à l'administration)

DECISION : Accordé Refusé

Durée du prêt : du au

Date

Signature :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

Mail 1 : @etu.univ-lille2.fr Inscription année 2011-2012 :

Mail 2 :

Boursier : Oui Non *(Joindre copie de l'avis d'attribution définitive de bourse)*

Sollicite le prêt d'un ordinateur portable pour la période du au

La période de prêt ne peut excéder le 10 juillet de l'année universitaire)

Baccalauréat ou Titre équivalent (*préciser lequel*) : Mention : Année d'obtention :

Etudes supérieures	Niveau d'études	Diplôme préparé	Discipline et Etablissement (autres situations à détailler)	Résultat Admis(e) - Refusé(e)	Étiez-vous boursier ? Si oui, préciser l'échelon
2010/2011	BAC +				
2009/2010					
2008/2009					
2007/2008					
2006/2007					

Lettre de motivation

(Expliquer en quelques lignes en quoi le prêt d'un micro portable vous serait utile, et l'utilisation qui en sera faite)

Préférence du PC portable :

Dell Mini 9

DELL D510

DELL D520

DELL D531

Date :

Signature :

Attention : toute demande incomplète ne pourra être prise en compte

L'IMMD procédera à la distribution de son parc de PC pour les étudiants de l'IMMD dans la limite du stock disponible. Les étudiants n'ont donc aucune garantie ni d'obtenir un PC, ni d'obtenir le type de PC demandé. La priorité est donnée aux étudiants en apprentissage, aux étudiants de Master et aux étudiants boursiers.

Les étudiants seront informés par email de la suite donnée à leur requête.

Si le prêt vous est accordé, vous devrez venir retirer le PC auprès de Christophe Olivier à des dates et horaires figurant sur le site internet de l'IMMD, muni de :

- la convention de prêt remplie et signée, téléchargeable sur le site internet de l'IMMD
- une attestation de votre assurance (ou de celle de vos parents) couvrant les risques de dégradation, vol ou perte de l'ordinateur prêté par l'IMMD (la mention doit être explicite)
- Copie de votre carte d'étudiant

